



# 1871 - Louise Michel pendant la Commune de Paris

[Sidonie VERHAEGHE](#)



Institutrice sous le Second Empire, Louise Michel appartient aux milieux républicains ouvriers et révolutionnaires qui contestent le régime de Napoléon III. Pendant la Commune de Paris (18 mars - 28 mai 1871), elle prolonge son combat en faveur de l'éducation populaire et revendique la participation des femmes à l'action politique. Combattante et ambulancière, elle défend ses idéaux révolutionnaires sur les barricades avant d'être arrêtée et jugée par un tribunal militaire en décembre 1871. Sa combattivité et son insolence durant le procès font l'objet de nombreux commentaires dans la presse française.

## Mise au point

Interrogatoire de Louise Michel, 3 décembre 1871

## Archive pour la classe

[Les manifestations communistes sur la tombe de Louise Michel dans l'entre-deux-guerres](#)



III. 1, Louise Michel en uniforme des fédérés Cliché Fontange, 1871, Montreuil - Musée de l'Histoire vivante. Source : [Wikimedia Commons](#).



III. 3 : « Prison des Chantiers, le 15 août 1871, Versailles », photomontage d'Ernest Eugène Appert, Metropolitan Museum of Art. Louise Michel se trouve au premier plan, deuxième en partant de la droite et bras croisés. Source : [Wikipedia.org](#)



III.2, « Louise Michel déférée », photographie d'Ernest Eugène Appert, décembre 1871 Bibliothèque municipale de Versailles.

Source : [www.museehistoirevivante.fr](http://www.museehistoirevivante.fr)



Sommaire

### **Mise au point : Louise Michel, de la militante à la Communarde**

Louise Michel entreprend à vingt ans des études d'institutrice et obtient en 1851 le brevet de capacité pour exercer la profession de sous-maîtresse. Originnaire d'un petit village de Haute-Marne, elle s'installe à Paris en 1856 et suit les cours d'instruction populaire de la rue Hautefeuille où les femmes peuvent préparer le baccalauréat, [faisant figure de pionnières](#). Enseignante à l'école professionnelle gratuite de la rue Thévenot, elle se rapproche du mouvement ouvrier et de [l'Association Internationale des Travailleurs](#), et rejoint les militants de La Libre Pensée opposés à l'influence politique de l'Église sous le Second Empire. Elle participe également aux réunions de [la Ligue en faveur du Droit des femmes, fondée en 1868](#). Elle intègre également les milieux blanquistes et se lie d'amitié avec certaines de ses figures principales : notamment Théophile Ferré, Marie Ferré ou Raoul Rigault. Le 12 janvier 1870,

Louise Michel prend part à la manifestation dénonçant l'assassinat du journaliste Victor Noir par un cousin de l'empereur, Pierre Bonaparte. Plus de deux cent mille personnes y participent. Vêtue d'habits dits masculins et armée d'un poignard, Louise Michel défile aux côtés des blanquistes.

Le 19 septembre 1870, Paris est assiégée par l'armée prussienne. Louise Michel est alors institutrice dans une école de la rue Oudot, et membre active de la Société de Secours aux victimes de la guerre. Elle est aussi présente dans les clubs de femmes, comme celui des Batignolles, en compagnie d'Hubertine Auclert. La Commune de Paris est proclamée le 28 mars 1871. L'engagement de Louise Michel dans la Commune s'inscrit dans la continuité de son combat politique sous le Second Empire et de son travail d'institutrice au service de l'émancipation morale et intellectuelle des Parisiens les plus pauvres et en faveur de l'éducation des filles. Elle s'investit notamment dans la réforme de l'école et propose au gouvernement communal une méthode d'enseignement égalitaire, émancipatrice et basée sur l'expérimentation. Elle résume ainsi son approche, lors d'un interrogatoire, le 28 juin 1871 : « réussir le plus possible de choses élémentaires, avec le moins de mots possibles, simples et compréhensibles, chaque phrase ayant un sens moral et quelque chose qui frappe l'imagination ».

Le 2 avril 1871, le gouvernement de Versailles lance une offensive armée contre Paris. Ambulancière et combattante, Louise Michel est membre du Comité de vigilance des citoyennes du XVIII<sup>e</sup> arrondissement et participe activement à la défense armée de la Commune (Ill. 1, *Louise Michel en uniforme des fédérés*). Elle est présente sur les barricades aux Moulineaux, à Issy, Montrouge, Clamart, puis Neuilly. Elle combat avec le 61<sup>e</sup> bataillon de marche de Montmartre, dirigé par le blanquiste Émile Eudes, avec le « bataillon des Enfants Perdus » (où combattent des enfants de 11 à 16 ans) ou dans les régiments de La Cécilia et de Dombrowsky.

Pendant la Semaine Sanglante du 21-27 mai 1871, Louise Michel décide de se rendre pour libérer sa mère, arrêtée à sa place. Après son arrestation, un rapport de la police municipale (4 juin) indique que « la fille Louise Michel [...] a joué un rôle pendant l'insurrection. Elle excitait les femmes à prendre les armes, et elle les aurait prises elle-même ». Elle est emmenée avec les autres prisonniers au camp de Satory, où elle attend son jugement. Certains de ses compagnons y seront fusillés, notamment Louis Rossel et Théophile Ferré. Elle est ensuite transférée à la prison des Chantiers à Versailles (Ill. 2, *photomontage d'Ernest Eugène Appert*). Les procès des Communards ne se déroulent pas devant des tribunaux civils mais devant la justice militaire. À l'issue de son procès, le 16 décembre 1871, Louise Michel est condamnée à la déportation dans une enceinte fortifiée. En août 1873, la détenue n° 2182 embarque à bord de la *Virginie* pour la Nouvelle-Calédonie où elle restera jusqu'à son retour à Paris en 1880, accueillie gare Saint-Lazare par environ 10.000 personnes.

### **Document : Interrogatoire de Louise Michel, 16 décembre 1871**

« *M. le président* : Vous avez entendu les faits dont on vous accuse ; qu'avez-vous à dire pour votre défense ?

*L'accusée* : Je ne veux pas me défendre, je ne veux pas être défendue ; j'appartiens tout entière à la révolution sociale, et je déclare accepter la responsabilité de tous mes actes. Je l'accepte tout entière et sans restriction. [...]

*M. le président* : Dans une proclamation, vous avez dit qu'on devait, toutes les vingt-quatre heures, fusiller un otage ?

R. Non, j'ai seulement voulu menacer. Mais pourquoi me défendrais-je ? Je vous l'ai déjà

déclaré, je me refuse à le faire. Vous êtes des hommes qui allez me juger ; vous êtes devant moi à visage découvert ; vous êtes des hommes, et moi je ne suis qu'une femme, et pourtant je vous regarde en face. Je sais bien que tout ce que je pourrai vous dire ne changera en rien votre sentence. Donc un seul et dernier mot avant de m'asseoir. Nous n'avons jamais voulu que le triomphe des grands principes de la révolution ; je le jure par nos martyrs tombés sur le champ de Satory\*, par nos martyrs que j'acclame encore ici hautement, et qui un jour trouveront bien un vengeur.

Encore une fois, je vous appartiens ; faites de moi ce qu'il vous plaira. Prenez ma vie si vous la voulez ; je ne suis pas femme à vous la disputer un seul instant. [...]

*M. le président* : Accusée, avez-vous quelque chose à dire pour votre défense ?

*Louise Michel* : Ce que je réclame de vous, qui vous affirmez Conseil de guerre, qui vous donnez comme mes juges, qui ne vous cachez pas comme la commission des grâces\*\*, de vous qui êtes des militaires et qui jugez à la face de tous, c'est le champ de Satory, où sont déjà tombés nos frères.

Il faut me retrancher de la société ; on vous dit de le faire ; eh bien ! le commissaire de la République a raison. Puisqu'il semble que tout cœur qui bat pour la liberté n'a droit qu'à un peu de plomb, j'en réclame ma part moi ! Si vous me laissez vivre, je ne cesserai de crier vengeance, et je dénoncerai à la vengeance de mes frères les assassins de la commission des grâces...

*M. le président* : Je ne puis vous laisser la parole si vous continuez sur ce ton.

*Louise Michel* : J'ai fini... Si vous n'êtes pas des lâches, tuez-moi... »

Procès-verbal du 4<sup>e</sup> conseil de guerre de la 1<sup>re</sup> division militaire séant à Versailles, séance du 3 décembre 1871 à huit heures du matin

retranscrite dans *La Gazette des tribunaux* le 17 décembre 1871

\* : Le camp militaire de Satory a été le lieu de détention de nombreux communards arrêtés. Certains y furent jugés et fusillés entre 1871 et 1872 : c'est le cas par exemple de Théophile Ferré, Louis Rossel et Pierre Bourgeois le 28 novembre 1871.

\*\* : Louise Michel a écrit de très nombreux courriers pour obtenir la grâce de ses compagnons condamnés à mort. En dépit de ses efforts, les peines seront appliquées et elle ne cessera de vilipender la « commission des grâces ».

### **Éclairages : Le procès de Louise Michel, naissance d'une héroïne des luttes sociales**

Le 16 décembre 1871, Louise Michel comparaît devant les juges militaires dans une séance du quatrième conseil de guerre. Les femmes de la Commune, plus rarement mais plus durement condamnées que les hommes, représentent pour les juges une double transgression : celle de l'ordre politique par leur participation à un mouvement révolutionnaire, et celle de l'ordre social et genré par leur engagement armé sous un uniforme militaire, une prérogative masculine au XIX<sup>e</sup> siècle. Le colonel Delaporte, président du conseil de guerre, ne manque pas de souligner cette transgression : « *N'avez-vous pas porté plusieurs fois un costume d'homme ?* », demande-t-il à Louise Michel lors de son interrogatoire. Dans ses réponses, Louise Michel retourne ces assignations à son statut de femme contre ses juges : « *Vous êtes des hommes qui allez me juger ; vous êtes devant moi à visage découvert ; vous êtes des hommes, et moi je ne suis qu'une femme, et pourtant je vous regarde en face* ».

Louise Michel est alors entièrement vêtue de noir, un choix qui remonte à la mort de Victor Noir, ce journaliste et opposant politique, tué par le prince Pierre-Napoléon Bonaparte, cousin de Napoléon III. Cette représentation d'une Louise Michel endeuillée, habillée d'une robe et d'un voile noir, est immortalisée par une photographie prise par Eugène Appert (*Ill. 3, Louise Michel déferée*). Photographe parisien spécialisé dans le portrait de personnalités politiques et farouche anti-communard, Appert répond en 1871 à une commande du gouvernement. Un an avant la création du service de photographie de la police parisienne, ces clichés servent à identifier les responsables de la Commune. Cette série photographique, effectuée entre juillet 1871 et novembre 1873, représente les membres de la Commune prisonniers à Versailles de façon identique : assis, devant un fond clair, de face ou de trois quarts à la manière de portraits criminels. Ces photographies ont également été utilisées à des fins commerciales à la demande d'une clientèle effrayée et fascinée par les « pétroleuses », ces communardes accusées d'avoir allumé les incendies de Paris. Il reste que ces clichés ont largement participé à populariser le visage de Louise Michel. En 1885, elle fera - non sans ironie - envoyer à Appert un exemplaire de son ouvrage *Légendes canaques*, en « souvenir de 71 et en reconnaissance du grand plaisir qu'il a fait à ma chère mère avec les dernières photographies » (lettre de Louise Michel à Eugène Appert, 28 février 1885).

Dans son interrogatoire, Louise Michel se présente comme une martyre de la révolution sociale (« *Je ne veux pas me défendre, je ne veux pas être défendue ; j'appartiens tout entière à la révolution sociale* »). Elle réclame la mort et appelle à la vengeance des martyrs de la Commune. Son désir de sacrifice, son insolence face au tribunal, ses appels à la vengeance construisent une image publique immédiatement duale : [héroïne révolutionnaire selon les uns](#), « pétroleuse » ou « Louve de la Commune » [selon les autres](#). Son attitude inspire le respect des révolutionnaires et devient un exemple à suivre. Le 3 avril 1872, le journal radical *Rappel* évoque « l'institutrice qui a répondu si énergiquement au conseil de guerre de Versailles, et à qui, de quelque façon qu'on la juge, personne ne refusera d'avoir donné l'exemple du courage aux hommes ». En avril 1873, l'imprimerie Charles Tissot à La Chaux-de-Fonds (où se sont exilés certains communards qui n'ont pas été arrêtés) publie une brochure anonyme *Un mot sur les tribunaux politiques. Condamnation de Louise Michel (16 décembre 1871)*. Dans l'introduction, l'auteur invite tous les révolutionnaires à agir devant les tribunaux comme l'a fait Louise Michel. Le ministère de l'Intérieur demande aux préfets de prendre des mesures pour empêcher la diffusion de cette brochure dès le 23 avril.

[A A +A](#)

## Source

Retranscription de l'interrogatoire publiée dans *La Gazette des tribunaux*, 17 décembre 1871. Source [Gallica](#)

[www.servicehistorique.sga.defense.gouv.fr](http://www.servicehistorique.sga.defense.gouv.fr)

## Eduscol

[programme/eduscol.education.fr/document/39452/download](http://programme/eduscol.education.fr/document/39452/download)

## Citer cet article

## Bibliographie

EICHNER, Carolyn J., *Franchir les barricades. Les femmes dans la Commune de Paris*, Paris, Éditions de la Sorbonne,

2020.

FAU-VINCENTI, Véronique, « Louise Michel », Dictionnaire Maitron.

MICHEL, Louise, *Je vous écris de ma nuit. Correspondance générale - 1850-1904*, lettres réunies par Xavière Gauthier, Paris, Les Editions de Paris, 1999.

ROUGERIE, Jacques, *Procès des communards*, Paris, René Julliard, 1964.

VERHAEGHE, Sidonie, *Vive Louise Michel ! Célébrité et postérité d'une figure anarchiste*, Vulaines-sur-Seine, Éditions du Croquant, 2021.

## Aller plus loin sur le même thème

/sites/ehneweb/www/web\_dico/sites/default/files/styles/opengraph/public/img-opengraph-doc/louise-commune.jpg?itok=Z--14PRn

---

### Source URL:

<https://ehne.fr/eduscol/première-générale/la-troisième-république-avant-1914-un-régime-politique-un-empire-colonial/la-mise-en-œuvre-du-projet-républicain/1871---louise-michel-pendant-la-commune-de-paris>